

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-265900902-20201216-20_3_7-BF

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Extrait du Registre des Délibérations

Le mercredi 16 décembre 2020 à 18 h 00, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 11 décembre 2020

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Micheline DEPOORTERE, M. Guy VANDERBEKEN, Mmes Caroline BRUNET, Dorothee DEFORCHE, M. Benoît GADEYNE

Excusé : M. Michel RENARD

Absents : M. Bernard POTTIER, Mme Servane ORTILLE

N° 20-3-7

Finances

Décision modificative budgétaire
par voie d'autorisation spéciale n° 1

Exercice 2020

Rapport de M. Patrick DELEBARRE
Président

Il vous est proposé de bien vouloir décider les modifications de crédits suivant le tableau ci-joint.



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Président

CCAS DE BONDUES

**IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**

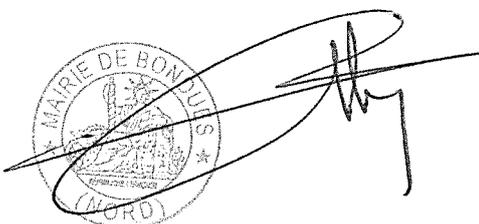
IV

D2

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11/12/2020

Présenté par Le Président (1)
 A Bondues, le 16/12/2020
 Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Bondues, le 16/12/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Patrick DELEBARRE	
Anne-Catherine DERVILLE	
Audrey DASSONNEVILLE	
Marie DUCATTEAU	
Bernard CAUDAL	
Danièle DELBECQUE	
Marie-Paule LEPERS	
Laura NAESSENS	
André HIBON	
Micheline DEPOORTERE	
Bernard POTTIER	
Servane ORTILLE	
Guy VANDERBEKEN	
Caroline BRUNET	
Dorothee DEFORCHE	
Benoît GADEYNE	
Michel RENARD	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A Bondues, le _____

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration